

DÉPARTS EN 2019 - 3ÈME ÉDITION (2018-2019)

PLAN D'AIDE AUX DÉPARTS DANS LES CENTRES DE VACANCES VOSGIENS

Vous êtes une école vosgienne?

Vous avez choisi les Vosges comme destination de votre séjour scolaire ?

Vous partez **2 jours** incluant **1 nuitée dans un hébergement collectif du Département** ?



Le Département soutient les séjours scolaires avec nuitées en favorisant le départ du plus grand nombre d'écoles vosgiennes dans les centres de vacances agrées.

N'hésitez plus à partir, vous bénéficierez **d'un prix attractif sur votre séjour!**

Petits et grands ...

Tous ambassadeurs de la destination Vosges!

DSDEN VOSGES - Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller pédagogique!



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

Direction de l'Attractivité des Territoires 8 rue de la Préfecture 88 000 EPINAL Tél. : + 33 (3) 29 82 60 93 eauberger@vosges.fr